



La lettre de La Michodière

N°33-2018 – 11 octobre 2018

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

CONGRÈS DU SNFOCOS UNIS ET COMBATIFS

Le 19^{ème} Congrès du SNFOCOS vient de s'achever, nous en sortons **unis et combatifs** !

Plus d'une centaine de congressistes, de toute la France et d'Outre-mer, a contribué activement à nos travaux pendant 4 jours.

Nous avons reçu le témoignage amical et fraternel de Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général de Force Ouvrière par le biais d'une vidéo (<https://youtu.be/d23ptiv7EY0>).

Je remercie les trois secrétaires confédéraux présents : Serge LEGAGNOA en charge du département de la Protection sociale collective, Philippe PIHET en charge du département des Retraites et de la Prévoyance complémentaire et Frédéric SOUILLOT en charge du département des Affaires Juridiques et du Droit Syndical.

Notre fédération était également représentée, par Sébastien BUSIRIS, secrétaire général, accompagnés de Gilles BELNY et Michel ROCHETTE.

Les interventions de nos partenaires pendant toute la durée du congrès ont été hautement appréciées par nos camarades et je les en remercie.

Nous en sortons :

UNIS :

- les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité,
- le Secrétaire général a été élu par 171 mandats sur 173,
- le nouveau bureau national a été élu à une large majorité !

COMBATIFS car toutes nos résolutions ont été votées à l'unanimité, notre feuille de route est claire :

REVENDIQUER, NÉGOCIER, RECONQUÉRIR

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

Edito : Congrès du SNFOCOS Unis et combatifs

Pages 2 à 4 :

Discours d'Alain Gautron pour l'ouverture du congrès

Pages 5 à 8 :

Résolution Générale

Page 9 :

Bureau National du SNFOCOS

Page 10 :

RPN RSI du 11 octobre 2018 : déclaration préalable du SNFOCOS

Page 11 :

Retraite - Perte de pouvoir d'achat des retraités
Dépendance – Lancement de la concertation sur la dépendance

Page 12 :

Mobilisation du 9 octobre 2018
Agenda



CONGRÈS DU SNFOCOS

DISCOURS D'ALAIN GAUTRON POUR L'OUVERTURE LE 1^{er} OCTOBRE 2018

Mes chers camarades,

Je vous souhaite la bienvenue dans ce 19^{ème} congrès du SNFOCOS à La Rochelle.

Vous êtes plus de 130, venus de tout le territoire et de toutes les branches, avec le mandat de vos camarades, pour renouveler nos instances et décider des orientations de notre syndicat.

Je salue la présence et je les en remercie de **nos secrétaires confédéraux** :

- Philippe Pihet, en charge du département retraite et prévoyance complémentaire
- Serge Legagnoa, en charge du département protection sociale collective
- Frédéric Souillot, en charge du département des affaires juridiques et du droit syndical
- **Notre Secrétaire général** comme vous l'avez vu, a ouvert notre congrès en nous souhaitant de bons travaux, ses nouvelles fonctions encore récentes et la lourde actualité, ne lui permettant pas d'être présent parmi nous, il a pris le temps de nous enregistrer un message vidéo et m'a assuré de son soutien pendant nos travaux.

Je salue également la présence de **notre Fédération** avec son nouveau secrétaire général, Sébastien Busiris et ses deux secrétaires adjoints, Michel Rochette et Gilles Belny.

Leurs présences marquent combien le SNFOCOS, comme toujours, est un syndicat qui compte pour la Fédération et la Confédération. Je profite de ce moment important dans la vie de notre syndicat national, pour leur témoigner la réciprocité. Libre et indépendant, le SNFOCOS l'est à l'image de tout Force Ouvrière, un syndicat national, fidèle et parfaitement, ancré dans sa Fédération et sa Confédération.

Je ne lirai pas le rapport d'activités qui vous a été remis ; mais celui-ci montre l'importance du travail que nous avons accompli dans toutes nos structures : le bureau national, la commission exécutive et le Conseil National.

Ce congrès s'ouvre dans un **contexte économique** et social difficile et incertain.

Une crise politique que l'on sent poindre du fait de la déception une nouvelle fois au rendez-vous. Un an après que beaucoup de nos concitoyens aient cru, à tort ou raison, qu'un jeune loup libéral pourrait redresser la situation.

Malgré les cadeaux au patronat qui avaient déjà été servis par son prédécesseur, les plans de licenciements sont toujours là, la croissance est atone, le pouvoir d'achat en berne, malgré des profits toujours en hausse. Les dividendes ont augmenté de 12.9% dans le monde au deuxième trimestre et la France est la championne du monde avec ses 44 Milliards versés, soit une hausse de 23.5% !

Dans sa lettre d'information de septembre, le CIRIEC pointe les effets de la politique française : l'inégalité du partage des revenus atteint un niveau sans précédent, l'emploi public est sacrifié en même temps que le budget de l'Etat baisse par le relâchement de pression fiscale pour les plus aisés ainsi que sur le capital.

Alors pour compenser, on nous vend le concept du **nouveau monde**.

Un monde dans lequel nous sommes tous libres. Libres de travailler à notre compte, libres de ne plus cotiser à la sécurité sociale, libres de se faire des points pour sa retraite, libres d'être dans son coin, un monde d'auto-entrepreneurs. Un monde du chacun pour soi.

Chacune des trois dernières présidences désastreuses pour notre modèle social et économique y est allée de sa petite formule :

- Nous avons eu « la racaille » et le « travailler plus pour gagner plus » ;
- nous avons eu « le changement c'est maintenant » et « mon ennemi c'est la finance » ;

- aujourd'hui nous avons ce nouveau monde dans lequel il suffirait de traverser la rue pour trouver un emploi et où seuls les premiers de cordée ont leur place.

La Sécurité sociale, mes camarades fait elle aussi partie de l'ancien monde ? c'est ce qu'on essaie de nous faire croire, en témoignent les attaques sans précédents que subit notre modèle social républicain.

J'avais dit, dans une lettre de la Michodière, que du coup je me revendiquais comme un ringard fier de l'être, puisqu'on voulait nous reléguer dans l'ancien monde dès lors que l'on défendait la solidarité, le salaire différé, la cotisation, le paritarisme, bref une Sécurité sociale qui appartient à ses salariés. Celle dont Georges Buisson disait : « *la caisse unique n'est pas et ne doit pas être une caisse d'État* » et sa gestion « *doit être assurée par les travailleurs intéressés* ».

Je pense que finalement, c'est ce nouveau monde qui devient ringard à vitesse grand V, car de plus en plus les citoyens se rendent compte de la supercherie et plus que jamais, c'est à nous de leur expliquer en quoi la Sécurité sociale est importante et pourquoi elle leur appartient. La modernité mes camarades, est déjà revenue dans notre camp. Défendre la Sécurité sociale, défendre notre modèle républicain et sa démocratie sociale **c'est ça aujourd'hui être moderne.**



Cette démarche historique et pédagogique nous l'avons mené avec la Confédération à l'occasion des 70 ans de la Sécu en publiant deux ouvrages auxquels le SNFOCOS a participé.

Ces attaques mes camarades viennent de toute part et ne se contentent pas d'être de simples réductions de moyens ou même de mutualisations, elles sont graves car structurelles :

- **Suppression de la cotisation maladie au profit de la CSG**
 - Vous savez ce que cela implique, c'est la fin du salaire différé, autrement dit, la Sécu qui appartient aux salariés qui cotisent selon leurs moyens, pour recevoir selon leurs besoins.
- **Suppression des URSSAF**
 - Annoncée cet été par le Ministre et évoquée dans le rapport CAP22
 - Il s'agirait de créer une agence régionale de recouvrement commune avec les impôts où l'on sait que la DGFI a été dépouillée de ses salariés
- **Suppression des IJ**
 - le gouvernement envisage de basculer le paiement des jours d'indemnisation des arrêts maladie de la Sécurité sociale vers les employeurs (arrêts de moins de 8 jours).
- **Suppression du risque AT/MP géré par les CARSAT**
 - Rapport LECOQ
 - Simplifier les obligations des employeurs
 - Etatiser la politique de santé au travail
 - Contexte de disparition des CHSCT
 - Une négo va s'ouvrir, FO fera ses revendications.
- **Le RSI et les mutuelles** étudiantes eux ont déjà vu leur sort réglé : **suppression.**
- **Enfin les COG** pour la période 2018-2022 :
 - En cinq ans la Sécurité sociale perdra près de 12 000 postes !
 - 8 000 postes supprimés dans l'assurance maladie,
 - 2 100 dans la Branche Famille,
 - 895 pour la Retraite
 - 880 dans le Recouvrement.

Où s'arrêtera cette liste mes camarades ? Cette liste, c'est la liste de nos combats à venir. Comme l'a affirmé Pascal Pavageau, l'objectif final de ce gouvernement c'est d'en finir avec la Sécurité sociale » ! **Nous ne devons pas les laisser faire mes camarades, il faut leur dire STOP ; ils ne passeront pas, ils ne passeront pas !!!**

Négociateur c'est l'ADN de Force Ouvrière.

C'est ce que nous ne cessons de faire au SNFOCOS, avec notre Fédération nationale des employeurs, l'UCANSS, Vous mes camarades, dans vos organismes avec vos employeurs.

Et quand un accord est bon pour le personnel, pour nos collègues, pour la Sécu, on le signe ; et on le dit. Et si un accord ne nous semble pas bon, nous ne le signons pas, et nous le disons encore.

Fidèles à nos valeurs et pragmatiques, nous sommes une troisième voie, entre un syndicat qui signe tout et souvent contre les cadres et un autre qui ne signe rien. Ces derniers, avec l'employeur, c'est ce qu'on a appelé la Sainte Alliance contre les cadres. Lors de la négociation sur les frais de déplacement, que nous n'avons pas signée, car ce protocole n'était pas bon pour le SNFOCOS, pour ses mandants, pour les cadres. Voilà mes camarades un exemple où le SNFOCOS est seul mais fidèle à ses engagements.

Négocier c'est apporter des garanties comme nous l'avons fait en prolongeant et en améliorant le protocole de 2013 sur les garanties apportées lors de fusions d'organismes ou mutualisations d'activités et l'on sait malheureusement que c'est le vent dominant. Ce protocole nous avons voulu qu'il s'applique à tout le personnel des DRSM lors de la reconfiguration de la CNAMTS et l'intégration à la caisse nationale des échelons du service médical. Nous avons aussi dans cette reconfiguration fait céder la CGT et la CGC en obtenant un CCE et un collègue praticien conseil.

Négocier c'est apporter des droits à toutes les catégories de personnel. Après des années d'attente nous avons pu faire évoluer la CCN des Agents de Direction pour faciliter leur mobilité et pour sécuriser les fins de parcours malgré les attaques de la CFDT contre le SNFOCOS.

Le RSI mes camarades nous a beaucoup occupé ces derniers mois. Cette fois ci cela n'était pas l'intégration d'une petite mutuelle mais l'absorption complète de toute une branche de la sécurité sociale avec plus de 5000 salariés, vos futurs collègues qu'il faudra intégrer au mieux en local.

Négocier c'est encore faire progresser nos droits sociaux.

Améliorer la couverture santé que le SNFOCOS a bâtie. Nous l'avons fait. Et c'est pour cela que j'ai sollicité au cours de ce congrès la participation de nombreux partenaires que je remercie de leur présence.

Améliorer notre prévoyance en développant la CAPSSA. Fidèle à son histoire, le SNFOCOS continuera à proposer des améliorations notamment sur la dépendance et sur l'aide aux aidants.



Revendiquer c'est dénoncer les COG qui viennent d'être signées et qui continuent à étrangler les organismes de Sécurité sociale, dégradant à la fois nos conditions de travail mais aussi le service rendu au public.

Revendiquer c'est encore défendre tous les cadres, leur statut, leurs conditions de travail.

Nous avons durant cette mandature lancé une grande concertation avec les cadres de l'institution qui a abouti à la publication de notre plate-forme revendicative.

Faite la connaître partout, c'est un outil de syndicalisation autant que notre feuille de route pour nos revendications.

Nous avons réuni en 2016 et 2017, et nous recommencerons en 2019, plus de 200 cadres à la Confédération autour de notre plateforme.

Revendiquer c'est défendre les organismes de Sécurité sociales. C'est se battre pour maintenir des caisses de plein exercice afin que les projets tels que TRAM ou PHARE ne vident les petites caisses de leurs missions pour affaiblir un peu plus la république sociale des territoires.

Défendre les organismes c'est les défendre tous, toute la Sécu dans ses différentes composantes, et donc défendre nos UGECAM et leurs établissements en danger ou encore les centres d'examen de santé.

Résister mes camarades c'est plus que jamais un combat de tous les jours face aux attaques quotidiennes au niveau national et au niveau local.

Les attaques contre la sécu mais aussi celles contre les salariés et contre les syndicats car nous n'acceptons pas ces lois qui se succèdent pour toujours moins de droits : El Khomri, Macron/Pénicaud... Le SNFOCOS était dans la rue en 2017, il le sera encore le 9 octobre prochain pour une grande mobilisation. Mes camarades, le 9 octobre vous devez être tous dans la rue pour défendre la Sécurité sociale, revendiquer des hausses de salaires et faire entendre la voix de tous les salariés.

Reconquérir ou conquérir mes camarades c'est aller chercher des adhérents et s'implanter dans les caisses où nous ne sommes pas. Il faut toujours avoir à l'esprit cet esprit du développement.

Mais le SNFOCOS se porte bien même si les effectifs baissent dans les caisses. Nous gagnons des adhérents dans toutes les branches et dans les régimes complémentaires. Nous gagnons aussi des élections comme cela a été le cas dans les ARS ou à la CNAMTS. Ces victoires mes camarades nous les devons aussi à l'unité de Force Ouvrière car l'expérience le démontre : l'union fait la force !

Mes camarades je vous ai parlé de notre plateforme revendicative, vous avez aussi à votre disposition la lettre la Michodière, toutes les semaines, le site internet et les réseaux sociaux. Vous avez, et c'est une nouveauté, dans vos sacs le rapport d'activité du SNFOCOS de toute cette mandature. Vous avez enfin l'aide possible de l'équipe à la Michodière. Servez-vous de tout cela pour faire connaître les positions du SNFOCOS, pour vous développer, pour résister, pour revendiquer, pour négocier et pour reconquérir.

Vive la Confédération Générale du travail FORCE OUVRIERE, Vive la Fédération des Employés et Cadres, VIVE LE SNFOCOS !

19^{ème} CONGRÈS DU SNFOCOS

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

RÉSISTER - REVENDIQUER - RECONQUÉRIR



Pour la Sécurité sociale

« La caisse unique n'est pas et ne doit pas être une caisse d'État, sa gestion doit être assurée par les travailleurs intéressés ». *Georges Buisson*

A l'heure des attaques incessantes du gouvernement contre la Sécurité sociale, les délégués du XIX^{ème} congrès du SNFOCOS, réunis à La Rochelle du 1^{er} au 4 octobre 2018, réaffirment leur attachement profond à la Sécurité sociale et à ses principes fondateurs.

Dans une société où l'individualisme est érigé comme la vertu d'un nouveau monde et en modèle social, les délégués font de la Sécurité sociale de 1945 une idée moderne.

Née de l'action syndicale, et en particulier de celle de Force Ouvrière, cette Sécurité sociale appartient aux salariés. Nous réaffirmons donc notre attachement au financement par la cotisation, au salaire différé ainsi qu'au paritarisme, seuls gages de cette appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

Solidarité

Nous réaffirmons que les principes fondateurs de la Sécurité sociale sont basés sur la solidarité, qu'elle soit générationnelle, entre malades et biens portants, entre les familles, etc. et que son credo reste « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ».

Retraite

Alors que se lance une énième réforme des Retraites, le SNFOCOS réaffirme les positions confédérales : maintien de tous les régimes existants comme du régime général, maintien de tous les systèmes complémentaires. Le SNFOCOS sera vigilant des conséquences de celle-ci sur les salariés de la Branche Retraite et sera combatif pour la préservation des droits de l'ensemble des salariés.

Le Congrès dénonce la multiplication des attaques contre les retraités et futurs retraités. Ainsi 2018 ne verra aucune augmentation et pire une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

2019 et 2020 ne seront pas plus lumineuses, la sous indexation des retraites sur l'inflation et le prélèvement à la source auront raison des pensions de retraites.

Le SNFOCOS réuni en congrès condamne ces attaques sans précédent qui fragilisent non seulement les retraités mais plus globalement le pouvoir d'achat.

Caisses de plein exercice

Au service du public, les organismes de Sécurité sociale doivent être placés au plus près des citoyens. Nous dénonçons les politiques de mutualisations, de régionalisations et de fusions qui entraînent les regroupements d'organismes et donc leur perte de compétence et d'autonomie, voire même leurs fermetures.

Nous revendiquons des organismes de plein exercice.

Le congrès s'oppose au rapport Lecoq qui a notamment comme objectif la suppression de toutes les instances paritaires garantes de la gouvernance de la Sécurité sociale sur le plan budgétaire de la branche AT/MP : prévention, réparation et tarification.

La lettre de la Michodière du 11 octobre 2018 – 24^e année - N°1115

Nous nous opposons au recul des conditions de travail de tous les agents par la privatisation de la prévention du risque AT/MP et exigeons que les services des risques professionnels restent rattachés à la Sécurité sociale.

Paritarisme

Nous réaffirmons notre attachement au paritarisme, gage de la démocratie sociale et de l'appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

Le congrès réaffirme sa volonté d'établir un lien direct entre les représentants des salariés de l'institution (employés et cadres) et les représentants des assurés sociaux dans les conseils d'administration. A cet effet, le congrès souhaite voir se généraliser la mise en place de commissions sociales, sous l'égide des Unions Départementales FO, regroupant les représentants des sections syndicales des organismes et les administrateurs dans le but d'établir des échanges constructifs entre eux, tenant compte de leurs responsabilités spécifiques et dans le strict respect des résolutions confédérales.

Financement & étatisation

Nous condamnons l'étatisation de la Sécurité sociale à la fois dans son fonctionnement, son organisation et son financement.

A ce titre, nous condamnons le remplacement des cotisations par des impôts et particulièrement les dernières attaques en date avec l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) imposée en 2018 en remplacement des cotisations maladie et assurance chômage. Au motif fallacieux de libérer le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement a confisqué cette cotisation aux salariés pour noyer le financement de la Sécurité sociale par l'impôt dans le budget global de l'Etat.

C'est une remise en cause inacceptable de notre système de solidarité. Comme tout impôt, cette CSG sera revue chaque année, mettant la Sécurité sociale sous la coupe budgétaire des gouvernements et de leurs arbitrages libéraux. Le congrès dénonce cette manœuvre qui entrainera, par voie de conséquence, un appauvrissement de la solidarité au profit d'un système privé assurantiel et revendique le retour aux fondamentaux afin de garantir la solidarité par une Sécurité sociale qui appartient aux salariés.

Le SNFOCOS s'oppose aux exonérations sociales et condamne le nouveau manque à gagner de deux milliards d'euros correspondant à de nouvelles exonérations de cotisations et la mainmise de l'Etat sur l'excédent de sept cents millions d'euros pour financer son plan santé.

Suppressions de postes / COG

Le congrès réaffirme son opposition aux COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) qui étranglent les branches et les organismes en leur imposant à chaque exercice des réductions d'effectifs. Les dernières COG conclues pour la période 2018/2022 verront disparaître 12000 postes : 8000 postes supprimés dans l'Assurance Maladie, 2100 dans la Branche Famille, 895 pour la Retraite et 880 dans le Recouvrement.

Défendre les salariés de la Sécurité sociale, c'est défendre la Sécurité sociale.



Pour le droit syndical

Le congrès rappelle son opposition aux ordonnances Macron qui ont institué un regroupement de toutes les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) en un seul CSE (Comité Social Economique), réduisant considérablement le nombre d'élus et leurs moyens d'action.

Entraves aux syndicats

Le congrès condamne les attaques contre l'exercice syndical et la représentation des salariés. Nous dénonçons le document de doctrine du COMEX de l'UCANSS à destination des employeurs locaux qui verrouille la négociation locale. Nous sommes attachés au maintien des accords-cadres nationaux qui doivent être respectés a minima en local voire améliorés.

Les nouvelles contraintes qui pèsent sur la représentation syndicale loi après loi (limitation des mandats, sanctions relatives à la composition des listes, suppressions d'instances) sont une grave remise en cause de la démocratie sociale.

Le SNFOCOS exige le transfert du calcul des heures syndicales (article 8.21) actuellement sur les voix obtenues aux élections des Délégués du Personnel sur les voix obtenues aux élections du CSE.

Face à la réduction du nombre des mandats découlant de la mise en place des CSE, le SNFOCOS demande une baisse significative du pourcentage du temps de délégation syndicale nécessaire pour la mise en application du maintien de la garantie salariale existant actuellement.

CHSCT – Santé au travail

Le congrès met l'accent sur les conséquences sur la santé et la sécurité des salariés qu'entraîne la disparition du CHSCT au profit d'une simple commission issue du CSE, et demande le rétablissement d'une instance dédiée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Pour le SNFOCOS

Les délégués réunis en congrès réaffirment leur attachement au SNFOCOS, syndicat libre et indépendant, confédéré, multi catégoriel, représentant les cadres de la protection sociale au sein de la Fédération des Employés et Cadres (FEC) et de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGTFO).

Développement du syndicat

Le congrès considère comme une priorité le développement du SNFOCOS, considérant les entraves faites à la représentativité et à la représentation syndicale d'une part, et les attaques contre nos Conventions Collectives Nationales d'autre part.

Il doit être recherché à tous les niveaux, du syndicat départemental jusqu'aux instances nationales, les moyens d'asseoir le SNFOCOS comme force de négociation et de le faire croître dans tous les organismes de son ressort (communication, formation, rencontres avec le personnel, actions diverses).

Pour la défense des cadres

Le SNFOCOS a établi une plateforme revendicative des cadres de la Sécurité sociale. Le congrès continue de porter ces revendications autour des trois thèmes :

- Elaborer un statut de cadre attractif ;
- Concilier vie personnelle et vie professionnelle ;
- Défendre un management porteur de valeurs.

Le congrès dénonce le manque de reconnaissance des cadres et de leur statut, notamment quand la convention collective est réécrite contre eux (nivellement des frais de déplacement par le bas, suppression du champ des bénéficiaires de l'article 23) ou quand certains sont rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale.

Le congrès réaffirme que la défense du statut de cadre est un enjeu et une priorité pour le SNFOCOS.

Pour nos Conventions Collectives Nationales

Défense des CCN

Les CCN des salariés de la Sécurité sociale, et plus largement du secteur de la protection sociale, sont un rempart pour la défense de nos droits. Aujourd'hui attaquées par l'employeur, décriées par la Cour des Comptes, contournées par l'inversion de la hiérarchie des normes et les accords locaux, le congrès réaffirme plus que jamais son attachement à ces conventions collectives nationales.



Pour de bonnes conditions de travail

Le congrès dénonce la dégradation du statut et des conditions de travail des cadres. Les délégués dénoncent l'écrêtage illégal des heures non rémunérées et non récupérées, les surcharges de travail imposées par les baisses d'effectifs et les réorganisations, les modes de management et le tassement du niveau hiérarchique du fait d'une grille de classification obsolète et contournée.



Pour une véritable politique de rémunération

Le congrès dénonce la stagnation des salaires qui, avec l'inflation renaissante, engendre une perte du pouvoir d'achat pour les salariés.

Arrêt de la RMPP

Nous exigeons l'arrêt des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques d'austérité qui fixent des taux de RMPP ridiculement bas, permettant à peine aux employeurs locaux de respecter les parcours professionnels.

Augmentation générale de la valeur du point

Le congrès réaffirme son attachement à la revalorisation générale de la valeur du point pour l'ensemble des salariés et s'oppose à toute forme d'individualisation des salaires.

Refonte des grilles de classification

Le congrès réitère sa demande de négociation pour une refonte des grilles de classification et une revalorisation conséquente de l'ensemble des coefficients de cadres.

Développement d'une politique salariale

Le congrès rappelle son attachement à ses revendications salariales non satisfaites :

- L'alignement des premiers coefficients de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale ainsi qu'une majoration proportionnée des niveaux supérieurs, afin de lutter contre tout tassement hiérarchique ;
- le déplafonnement de l'avancement à l'ancienneté jusqu'à la fin de carrière, sur une valeur de 2% par année d'activité en lieu et place des 2 points actuels ;
- l'attribution automatique de points de compétences à l'issue d'une période de 3 ans sans attribution de pas de compétence ;
- un seuil minimum de 30 % de pas de compétence par an pour chaque catégorie professionnelle ;
- un seuil minimum de 10 % de parcours professionnels pour chaque catégorie professionnelle ;
- la revalorisation du coefficient à hauteur de 10 % minimum garantis en cas de promotion en lieu et place des 5 % actuels, avec le maintien garanti d'un tiers des points de compétence non résorbables en cas de changement du niveau de qualification ;
- le doublement de la prime de départ à la retraite ;
- la revalorisation de la prime de transport conventionnelle ;
- la revalorisation de la gratification versée à l'occasion de la médaille du travail à hauteur d'un mois de salaire de base ;
- le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs ;
- le SNFOCOS exige que la négociation de l'ensemble des éléments de rémunération reste cantonnée au niveau de la Branche, c'est-à-dire de l'UCANSS et rejette toute négociation au niveau local.

Pour notre prévoyance et notre couverture sante complémentaire

Le congrès réaffirme son attachement à notre système de protection complémentaire, santé d'une part, prévoyance de l'autre. Le SNFOCOS négociera toute amélioration possible du régime complémentaire de santé. En matière de prévoyance le congrès demande la création d'une prestation dépendance et d'aide aux aidants pour répondre aux grands besoins et enjeux de notre société.

Votée à La Rochelle, le 3 octobre 2018, à l'unanimité

Articles relatifs au Congrès du SNFOCOS

<http://www.vogueradio.fr/2018/10/01/la-rochelle-fo-dit-non-a-la-suppression-de-12-000-postes-a-la-securite-sociale/>

<https://www.demoisellefm.com/articles/economie/3623/la-securite-sociale-serait-elle-menacee>



CONGRÈS DU SNFOCOS

BUREAU NATIONAL DU SNFOCOS

Les élections des membres du Bureau National du SNFOCOS ont eu lieu le 2 octobre 2018, en voici la composition et les résultats, les attributions seront définies lors du prochain Bureau National qui se tiendra mi-novembre.

NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL	VOTES SUR 173 Mandats
AZOURY HELENE	155
BOLLA MICHEL	165
BOUREL JEAN-PHILIPPE	173
CORREZE THOMAS	172
DOLOMIE CECILE	171
EL AOUGRI CHAFIK	163
FROMENT HERVÉ	173
GASPARINI BRUNO	134
GAUTRON ERIC	173
LALANDE EMMANUELLE	171
LORANGE FREDERIC	171
SERVENT PASCAL	133
VAVASSEUR SABINE	171



Retrouvez
les photos du
Congrès sur notre
[compte Flickr](#)



RPN RSI DU 11 OCTOBRE 2018

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du 24 septembre 2018, le SNFOCOS est intervenu pour présenter ses revendications s'agissant du périmètre que la négociation des accords de transition devrait inclure.

Pour rappel, nous indiquions que compte tenu des différences entre les dispositions conventionnelles du Régime Général et celles du RSI, nous réclamons que les accords de transition qui bénéficieront aux salariés de la SSTI prévoient également le maintien des avantages afférents aux congés (*congé supplémentaire d'ancienneté, congés des salariés d'Outre-Mer, congés exceptionnels liés aux événements de la vie du salarié...*), à la cessation des fonctions (*notamment le départ à la retraite*), à l'indemnité de transport, à l'aménagement du temps de travail (*notamment pour accompagnement d'un ascendant ou descendant atteint d'une maladie grave et durant la grossesse et l'allaitement*).

En vue de la réunion d'aujourd'hui, l'UCANSS a adressé une série de documents dont un document présentant des exemples de transposition. Ceux-ci interpellent et le SNFOCOS réclame des explications quant au financement de la transposition vers le système de rémunération du régime général :

- **Quel sera le coût global ?**
- **Qui assumera la charge financière ?**
- **Cette transposition impactera-t-elle les enveloppes consacrées aux mesures dédiées au personnel (points et pas de compétence, parcours professionnels...) ?**
- **A ce titre, le SNFOCOS exige un financement exceptionnel comme ce fut envisagé s'agissant des mesures de formation**
- **S'agissant des primes conventionnelles d'intéressement, seront-elles prises sur les enveloppes des branches du Régime Général ? Qu'advient-il des fonds dédiés à l'intéressement provisionnés par la SSTI ?**

Il s'agit pour le SNFOCOS d'interrogations et de revendications légitimes pour qui veut créer des conditions favorables à l'accueil du personnel de l'ex-RSI au sein des organismes du régime général, sans créer de climat de suspicion ou d'impression d'être laissé pour compte.

En outre, s'agissant des mesures d'accompagnement, les salariés des sites de Valbonne, Toulouse, Strasbourg et Auray font état d'un manque d'informations de la part de l'employeur. Tous les salariés sont-ils destinés à rester affectés sur le site ? Le cas échéant, vers quel(s) organisme(s) du régime général ont-ils vocation à être positionnés ?

Enfin, s'agissant de la situation des 6 salariés exerçant en ARS et relevant de la CCN du RSI, la réponse apportée par l'UCANSS est surprenante. S'agit-il de salariés des ARS ou de salariés mis à disposition des ARS ? Dans ce dernier cas, ils devraient assurément bénéficier des accords de transition. S'il s'agit en revanche de salariés des ARS, nous sollicitons qu'ils bénéficient, si ce n'est des mesures négociées actuellement, de mesures transitoires négociées en présence d'un ou plusieurs représentants syndicaux.

Ceci étant dit, compte tenu de la charge de travail induite par ces négociations, le SNFOCOS sollicite de l'UCANSS qu'elle prenne la mesure des enjeux et revoit son calendrier pour, si ce n'est ajouter des dates de réunions, à tout le moins modifier le planning pour que les réunions occupent la journée à chaque fois.

Paris, le 11 octobre 2018
La délégation du SNFOCOS



RETRAITE

PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Une étude de l'Observatoire des Conjonctures économiques (OFCE), qui vient de paraître, confirme que les différentes mesures prises depuis un an par le gouvernement envers les retraités vont ponctionner leur pouvoir d'achat, ainsi 80 % des ménages comptant au moins une personne retraitée seront perdants à l'horizon 2020. Globalement, la perte moyenne sera de 400 euros par an dans deux ans pour l'ensemble des retraités. Pour 79 % d'entre eux, la perte moyenne serait de l'ordre de 700 euros par an.

<https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/pouvoir-dachat-retraites-maltraites/>

Lettre du Département Retraite FO N°153 du 4 octobre 2018



DÉPENDANCE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LA DÉPENDANCE

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a lancé lundi la concertation sur le grand âge et l'autonomie, qui doit déboucher sur une loi en 2019. Alors que l'on s'attend à ce qu'il y ait 2,45 millions de personnes dépendantes en 2050, contre 1,6 million aujourd'hui. Le besoin de financement annuel de la dépendance est évalué à 30 milliards d'euros. Différentes solutions de financement ont été évoquées : cotisation dépendance dans les contrats de complémentaire santé proposée par la Mutualité Française, assurance privée dépendance obligatoire, création d'une deuxième journée de solidarité envisagée par la Ministre, le Chef de l'Etat a quant à lui mentionné la création d'un « cinquième risque, il n'est pas sûr qu'il mette la même chose que Force Ouvrière sous ce vocable...

La concertation devrait durer quatre mois, jusqu'à fin janvier, sous l'égide de Dominique Libault, président du Haut Conseil au financement de la Protection Sociale. Dix groupes de travail ont été constitués : gouvernance, panier de biens et services-reste à charge, nouveaux financements, parcours des personnes âgées, prévention de la perte d'autonomie et bien vieillir, métiers concernés, aidants, offre de demain, cadre de vie, rôle de l'hôpital.

Lettre du Département Retraite FO N°153 du 4 octobre 2018

MOBILISATION

LE SNFOCOS MOBILISÉ LE 9 OCTOBRE POUR LA MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE



Retrouvez nos albums photos du Congrès de la Rochelle et de la mobilisation du 9 octobre sur notre [compte Flickr](#)

AGENDA

11 octobre :

RPN Formation professionnelle

Négociation RSI

23 octobre :

RPN Formation professionnelle et PERCO

24 octobre :

Négociation RSI

8 novembre :

INC Recouvrement

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS
SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX

